



DIRECTION GENERALE DE
L'AVIATION CIVILE
DIRECTION DU TRANSPORT AERIEN

DIRECTION DE LA SECURITE
AERONAUTIQUE D'ETAT
DIRECTION DE LA CIRCULATION
AERIENNE MILITAIRE

N° 160037/DTA du 25/04/2016

N° 501320/DSAÉ/DIRCAM du
25/04/2016

Décision du 25 avril 2016

portant mandat du groupe permanent du directoire de l'espace aérien pour la sécurité de la gestion du trafic aérien

N° : DEA-2016-01

Le directeur du transport aérien, et le directeur de la circulation aérienne militaire,

Vu le code de l'aviation civile et notamment les articles D.131-1 et D.131-1-1 à D.131-1-4 ;

Vu le code de la défense et notamment les articles D.3224 -13 à D.3224 -18, relatifs aux attributions du directeur de la circulation aérienne militaire ;

Vu l'arrêté du 19 juin 2006 modifié relatif au directoire de l'espace aérien ;

Vu l'arrêté du 3 mai 2013 portant organisation de la direction de la sécurité aéronautique d'Etat ;

Vu la circulaire du Premier ministre du 17 juillet 2013 relative à la simplification administrative et au protocole des relations avec les services déconcentrés,

Décident :

Article 1^{er}

Le mandat du groupe permanent du directoire de l'espace aérien pour la sécurité de la gestion du trafic aérien, version 1.0 datée du 18 avril 2016 est approuvé.



Décision du Directoire de l'espace aérien



Article 2

La présente décision entre en vigueur le 1^{er} mai 2016.

Fait le **25 AVR. 2016**

le directeur du transport aérien
M. BOREL

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'M. Borel', written in a cursive style.

le directeur de la circulation aérienne militaire
E. LABOURDETTE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'E. Labourdet', written in a cursive style with a large, sweeping flourish.